

Dernier round pour le droit d'auteur européen

EUROPE Ce mardi à Strasbourg, les députés doivent décider une bonne fois pour toutes du sort de la directive droit d'auteur

Cette fois, on y est. Ou pas. Au terme de cinq années rocambolesques de débats enflammés, de polémiques endiablées, de passions déchainées, la saga du projet de directive visant à réformer le droit d'auteur en Europe arrive au bout du bout de son chemin de croix. Ce mardi, à Strasbourg, les eurodéputés seront amenés à se prononcer sur l'ultime version de ce texte, moult fois remanié, recalé, amendé. On ne l'écrira plus : il s'agit du vote de la dernière chance. C'est, en somme, tout ou rien. Tout, c'est-à-dire le texte à la virgule près en ce compris les articles controversés. Ou rien, étant entendu qu'un vote négatif à deux mois des élections rangerait définitivement la directive au rayon des chroniques des peines perdues.

Deux articles de la directive, pourtant épaisse comme un botin, ont à eux seuls cristallisé les débats. L'article 11 prévoit la création d'un nouveau droit, le droit voisin. Il met en place pour les éditeurs (qui le souhaitent) le cadre légal leur permettant de négocier une rémunération pour l'usage de leurs contenus. Sont visés essentiellement les extraits de journaux repris aujourd'hui gratuitement par Google pour bâtir son service d'actualités (Google News). Cet article, qui devrait certainement engendrer la création d'une société euro-

péenne de droits d'auteurs capable de peser face aux Gafa, a réussi à fédérer un consensus sur son bien-fondé. Ce n'est pas le cas de l'article 13, bien plus épineux. Le but, ici, consiste à imposer aux plateformes de vérifier, avant diffusion, que les contenus chargés ou partagés par leurs utilisateurs soient couverts par des accords de licence avec les créateurs de l'œuvre originale.

Souveraineté numérique

Selon les points de vue, ce texte est vu comme la première historique pour reconstruire la souveraineté numérique et culturelle de l'Europe. Et, surtout, une opportunité de réajuster le déséquilibre commercial entre les créateurs de contenus, d'une part, et les grandes plateformes du web, accusées par les premiers d'agréger et de monétiser ces contenus sans s'acquitter d'un droit d'utilisation. Pour ces acteurs de la nouvelle économie, au premier rang desquels on retrouve Google, ce texte serait non seulement techniquement inapplicable, mais présenterait un risque de censure contraire aux libertés fondamentales du web. Cet argument est aussi repris en chœur dans certains milieux politiques (ultralibéraux, parti pirate ou les Verts), académiques, de start-up ou d'associa-

tions de consommateurs.

C'est le cas de Test-Achat. Comme beaucoup, il « soutient l'objectif de la réforme visant à assurer une juste rémunération aux artistes et aux créateurs », mais craint les effets néfastes de l'article 13. Ce dernier impliquerait en effet un filtrage automatique des contenus non couverts par un droit d'auteur. Le risque : que ce mécanisme ne soit pas « assez intelligent pour faire la distinction entre les contenus violant ce droit et les contenus légaux ». Car la directive prévoit bel et bien des exceptions : la satire, la parodie, les memes, l'usage privé (à des fins non commerciales, donc). « Oui, le risque existe, nous dit une source représentant les éditeurs. Mais ce n'est pas parce qu'une loi est mal appliquée qu'elle est mauvaise. »

#saveyourinternet

Jusqu'à la dernière minute, chaque camp fait valoir ses arguments. A coups de tribunes dans les journaux européens pour les artistes, les journalistes, les sociétés d'auteurs ou les éditeurs. D'envois massifs de mails aux eurodéputés pour les partisans d'un internet totalement dérégulé, regroupés sous la bannière #saveyourinternet. Ou via un lobbying d'une rare intensité pour les plateformes, essentiellement Google (et sa filiale You-

Tube), qui tentent par tous les moyens de mobiliser ses utilisateurs contre la directive, présentée comme l'apocalypse du web.

Car, paradoxalement, malgré l'aval des 27 Etats membres, le 21 février dernier, rien n'est acquis. Un cas rare dans l'histoire de l'institution. La balle est résolument dans le camp du Parlement où, aujourd'hui, tout le monde se compte. Selon nos sources, le PPE, regroupé autour de l'Allemand Axel Voss, rapporteur et chantre de la directive, devrait soutenir le texte comme un seul homme. Pour les autres, c'est plus compliqué. Même si Guy Verhofstadt s'est prononcé pour, les libéraux restent divisés. Les Verts, eux, devraient suivre Julia Reda (Parti Pirate), qui a mobilisé toutes ses forces et sa haine à l'égard de l'article 13. Les socialistes, globalement emballés, ne pourront pas compter sur leurs pairs allemands, tout aussi farouchement hostiles au texte.

En résumé, le sort de la directive ne tient qu'à un fil. Et il s'appelle l'Allemagne, seul pays où le sujet mobilise littéralement les foules, jusque dans les rues. La directive européenne est devenue un enjeu crucial de campagne dans un pays où ses partisans, comme Angela Merkel, sont fragilisés et peinent à défendre leur vision sans craindre d'y laisser des plumes. ■

PHILIPPE LALOUX